

LE PROJET ISJ À L'OEUVRE
ONTARIO

Décembre
2001

Le Projet ISJ à l'oeuvre : décembre 2001

Au Projet d'intégration du système judiciaire (Projet ISJ), nous sommes si concentrés sur les tâches immédiates dans les différents secteurs verticaux du système judiciaire, que nous perdons de vue tout ce que nous avons déjà réalisé. C'est comme bâtir une maison-avant d'ériger les murs il faut d'abord jeter les fondations. Voici quelques-unes de nos réalisations jusqu'à présent, tant celles que vous pouvez voir que celles qui constituent les fondations profondes.

Ce que l'on peut voir

Systèmes destinés aux services policiers

- Les nouveaux systèmes de répartition assistée par ordinateur (SRAO) et de gestion des dossiers (SGD) ont été déployés à l'échelle de la Police provinciale de l'Ontario. Ces systèmes donnent accès à une meilleure information, ce qui aide à la répartition pour les enquêtes et les interventions d'urgence. Tous les agents sur le terrain et tout le personnel administratif ont reçu la formation nécessaire.
- Les nouveaux systèmes SRAO et SGD ont également été déployés dans les services de police de St. Thomas, Barrie, Owen Sound, Orangeville et Shelburne.
- On travaille actuellement à mettre au point un mécanisme d'échange des données qui permettrait à d'autres services de police d'échanger des renseignements concernant le dossier de la Couronne avec les procureurs de la Couronne. Ce travail est très avancé au service de police de London.

Systèmes destinés aux services correctionnels

- Le nouveau Système informatique de suivi des contrevenants a été déployé dans tous les établissements correctionnels et les bureaux de probation et de libération conditionnelle, et il est utilisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 par le personnel de 45 établissements, de 40 bureaux régionaux et de 94 bureaux satellites. Plus de 2 600 utilisateurs ont suivi la formation nécessaire.

Dépôt électronique (E-file)

- Un système de dépôt électronique des documents est actuellement mis à l'essai par des avocats pour les dépôts à la Cour supérieure de justice. Le travail bat son plein pour améliorer et tester l'application, achever la construction

d'un site Web bilingue, élaborer les politiques pertinentes et former le personnel des tribunaux et les utilisateurs. Le premier emplacement de la mise à l'essai est le tribunal de Hamilton, qui sera bientôt suivi par la Cour des petites créances de Toronto et par le tribunal de Cochrane.

Les fondations

Infrastructure de l'information

- Des normes communes d'échange des données ont été élaborées et cataloguées, afin que tous les systèmes du Projet ISJ puissent se transmettre de l'information de manière uniforme.
- Une infrastructure de transmission de l'information (" intergiciel ") a été créée et est mise à l'essai.
- Des normes ont été définies pour guider l'élaboration de toutes les formules qui seront utilisées dans le cadre du Projet ISJ.

Infrastructure technologique

- Des ordinateurs de bureau (4 100 pour être plus précis), avec tout le matériel, la pose de fils, la mise en réseau et la formation nécessaire, ont été installés dans les tribunaux à l'échelle de la province.
- On a augmenté la puissance des circuits de télécommunication de tous les emplacements de l'OPP, et des commutateurs et des routeurs ont été installés dans de nombreux services municipaux.
- Soixante-sept serveurs NT et Unix ont été configurés afin de les préparer à fonctionner pour l'élaboration et la mise à l'essai des applications du Projet ISJ.
- Quarante serveurs d'exécution NT et Unix ont été configurés et mis en ligne au centre de données de Downsview.
- La capacité des largeurs de bande des réseaux a été augmentée dans la plupart des emplacements des services correctionnels.
- On augmente actuellement la capacité de la largeur de bande des réseaux dans divers emplacements de tribunaux.
- Dans tout le système judiciaire, on veille à assurer un environnement informatique commun, en portant 17 000 ordinateurs de bureau au niveau de Windows 2000.
- On met en oeuvre un système de sécurité fondé sur l'infrastructure à clés publiques (ICP) pour les besoins du système de dépôt électronique.
- Les travaux d'installation des fils et des mécanismes de sécurité nécessaires ont été exécutés au centre des données de Downsview, où sont situés les serveurs qui sont au

centre névralgique du Projet ISJ.

Infrastructure de soutien

- On établit les services de soutien pour les applications du Projet ISJ. Cela comprend des services de soutien administratif et le Service central de soutien technique et informatique (SCSTI) appuyant chaque équipe de projet.
- Des programmes de formation et le personnel du service d'assistance technique sont en place pour appuyer les avocats qui utilisent le dépôt électronique.

Analyse des effets possibles

- On a terminé les études d'évaluation des menaces ou des risques en ce qui concerne les systèmes destinés à la police et aux services correctionnels et le dépôt électronique, afin de définir les menaces potentielles, les points vulnérables et les risques, et de proposer des façons de les atténuer.
- Des plans de poursuite des activités, qui définissent les effets possibles d'une panne de système sur les activités dans le domaine judiciaire, ont été mis au point pour chacun des systèmes opérationnels.
- Un plan de secours a été élaboré pour faire face à une catastrophe éventuelle au centre des données de Downsvie et on procède actuellement à sa mise à l'essai.

Élaboration des politiques et modification des procédés administratifs

- On crée de nouveaux procédés administratifs et on révisé les procédés existants pour tenir compte des nouveaux systèmes.
- Des plans de gestion du changement sont en voie d'élaboration.
- Des règlements et des politiques ont été modifiés ou sont actuellement examinés en vue de modifications possibles.

[\[Retour au début de la page\]](#)

INTÉGRATION DE L'INFORMATION DE LA JUSTICE

RAPPORT D'ÉTAPE 2001

Juin 2001



**INTEGRATED
JUSTICE
INFORMATION**

**INTÉGRATION
DE L'INFORMATION
DE LA JUSTICE**

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2001
- N° de cat : JS42-98/2001
- ISBN : 0-662-65971-6
- Internet : www.sgc.gc.ca
-



« Édifier des collectivités plus sûres :
...le gouvernement travaillera avec les autres gouvernements et le secteur privé et les
organismes bénévoles pour intégrer les systèmes de diffusion de l'information de tous
les partenaires de l'appareil de justice pénale. »
– Discours du Trône, 23 septembre 1997



Voici le deuxième d'une série de rapports d'étape du **Comité directeur de l'intégration de l'information de la justice**, qui rend compte de l'avancement du Plan d'action concernant l'information de la justice intégrée (1999-2004) du gouvernement fédéral. Le présent rapport décrit les travaux menés dans le cadre du Plan d'action, les réalisations accomplies jusqu'en mars 2001 et les principaux objectifs fixés pour la prochaine année.

L'initiative de l'intégration de l'information de la justice a été mise sur pied pour améliorer l'échange de l'information entre les différents organismes et niveaux de gouvernement responsables de la justice pénale et ainsi mieux assurer la sécurité des citoyens canadiens. Pour accélérer la mise en œuvre de cette initiative, il a été convenu de créer un Réseau canadien d'information pour la sécurité publique (RCISP) et un plan quinquennal a été adopté. Des travaux importants ont été réalisés au cours des deux premières années du plan. La création du RCISP aura une incidence majeure sur la sécurité du public, car ce réseau permettra aux organismes de la justice pénale de se transmettre des renseignements pertinents et utiles sur les criminels. Nous commençons déjà à voir les fruits de notre travail. Divers organismes chargés d'assurer la sécurité publique ont formé de solides partenariats qui ont permis d'améliorer la collaboration entre eux et de mieux connaître les rôles différents mais nécessaires que chaque groupe doit jouer dans l'administration de la justice.

Les partenaires fédéraux actuels sont notamment le ministère du Solliciteur général du Canada, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le ministère de la Justice, la Gendarmerie royale du Canada, Statistique Canada (le Centre canadien de la statistique juridique), l'Agence des douanes et du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada ainsi que le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le travail que nous aurons à faire au cours de la prochaine année, comme le maintien de contacts continus avec nos nouveaux partenaires des provinces et des territoires, sera passionnant. Nous sommes impatients de démontrer toute la valeur de l'initiative de l'intégration de l'information de la justice au moyen de discussions suivies et d'une collaboration accrue. Avec l'appui déterminé des autorités responsables des divers partenaires de l'intégration de l'information de la justice, nous allons continuer de réaliser nos objectifs et nous parviendrons à concrétiser notre vision.

Greg Wright
Directeur exécutif
Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice
Solliciteur général Canada

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du ministère du Solliciteur général du Canada, <http://www.sgc.gc.ca>, ou au :

Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice
Solliciteur général Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0P8

Téléphone : (613) 991-4279
Télécopieur : (613) 991-3306
Courrier électronique : iji@sgc.gc.ca

Rapport d'étape 2001 : Intégration de l'information de la justice

Comité directeur de l'intégration de l'information de la justice

Juin 2001

Table des matières

Résumé	1
--------------	---

Chapitre 1 Situation et contexte	6
1.1 Le Plan d'action concernant l'intégration de l'information de la justice.....	6
1.2 Les activités du système de justice pénale	8
1.3 L'environnement	9

CHAPITRE 2 Rapport sur l'avancement des travaux et prochaines étapes	13
2.1 Engagement des autorités.....	12
2.2 Partenariat.....	13
2.3 Normes et instruments communs.....	17
2.4 Technologie	22
2.5 Communications	30

CHAPITRE 3 Aller de l'avant	33
-----------------------------------	----

GLOSSAIRE

Annexe A	Membres du Comité directeur de l'intégration de l'information de la justice
Annexe B	Membres du Groupe de travail interministériel sur l'intégration de l'information de la justice

Résumé

L'initiative de l'intégration de l'information de la justice (IIJ) est l'un des principaux moyens adoptés par le gouvernement du Canada pour démontrer sa volonté d'améliorer la sécurité publique et de raffermir la confiance de la population envers notre système de justice pénale. Grâce à cette initiative, les organismes responsables de l'application de la loi et ceux du système de justice pénale resserrent les liens qu'ils entretiennent en matière de communication de renseignements et en tissent de nouveaux, de façon à pouvoir traiter les affaires criminelles d'une manière plus efficace et plus économique.



En mars 1999, le Comité directeur de l'intégration de l'information de la justice, composé de représentants du niveau de sous-ministre, a publié un *Plan d'action concernant l'information de la justice intégrée* qui créait le Réseau canadien d'information pour la sécurité publique (RCISP). Cette initiative reliera entre eux les organismes du système de justice pénale et constituera l'assise d'un réseau d'information permanent accessible partout au Canada. D'autres initiatives plus spécifiques sont en cours dans le but de moderniser les systèmes d'information se rapportant aux poursuites, à la libération conditionnelle et aux services correctionnels, d'élaborer des normes et des instruments de travail communs et de faciliter l'accès aux renseignements sur les crimes et les délinquants, ce qui n'était pas possible avant l'adoption des mesures récentes, parce que les systèmes n'étaient pas reliés entre eux.

« Pour les praticiens de la justice pénale, l'adoption du Plan signale des changements dans le mode de gestion de l'information de la justice pénale destinés à appuyer la prestation des programmes. Le succès collectif doit être une priorité, mesurée et gérée comme une coentreprise. »

L'initiative de l'IIJ contribue à la réalisation des objectifs du gouvernement du Canada en matière de sécurité publique, qui visent à faire en sorte que les citoyens se sentent davantage en sécurité dans leurs collectivités. De plus, elle est étroitement solidaire de l'initiative Gouvernement en direct, au moyen de laquelle le gouvernement du Canada entend devenir un utilisateur exemplaire de la technologie de l'information, avec comme objectif premier d'améliorer la qualité des services qu'il fournit à la population.

Bilan de l'an deux (2000-2001)

Nous en sommes maintenant à la deuxième année de la mise en œuvre de l'initiative et nous avons réalisé de grands progrès. Après les étapes conceptuelles, l'initiative de l'IIJ a maintenant atteint différents stades de mise en œuvre, de collaboration et de

succès. Il reste encore beaucoup de choses à faire, mais les progrès sont constants et les premiers résultats sont en train de se manifester.

- La modernisation du **Centre d'information de la police canadienne (CIPC)** est bien en cours. L'équipement désuet a été remplacé. Le CIPC a amélioré ses moyens de surmonter une catastrophe et de rétablir ses services. De plus, les besoins fonctionnels du CIPC ont été confirmés et les utilisateurs les ont acceptés.
- Le **Secrétariat de normalisation des données du RCISP** a été mis sur pied dans le but d'établir des normes d'échange de données qui vont faciliter la libre circulation des renseignements entre les divers organismes du système de justice pénale. Ces normes ont été établies et les conventions communes d'attribution de noms de données ainsi que les systèmes de classement des données ont été acceptés. Les travaux portent maintenant sur la préparation d'un dictionnaire des données essentielles.
- La Commission nationale des libérations conditionnelles a mis en service le **Système de traitement des demandes de réhabilitation (STDR)**, système électronique entièrement intégré qui sert au traitement des demandes de réhabilitation et à la prise de décisions.
- Les organismes partenaires ont aussi réalisé d'autres **projets de technologie de l'information**, comme le Système intégré de rapports sur les renseignements judiciaires (SIRRJ) de la GRC, le renouvellement du Système de gestion des délinquants (SGD) du Service correctionnel du Canada, le Système de gestion de l'information en matière de mise en liberté sous condition de la CNLC (SGILC), le Système d'identification en temps réel de la GRC, la connectivité des procureurs fédéraux (CPF) de Justice Canada et le Système global de gestion des cas (SGGC) de Citoyenneté et Immigration Canada.
- Le **Réseau du leadership fédéral-provincial-territorial** a été créé dans le but de faciliter la discussion et l'examen de l'avancement des questions d'intérêt commun concernant l'intégration de l'information de la justice, de favoriser la circulation de l'information sur les meilleures pratiques, de promouvoir les initiatives en matière d'IJ et de déterminer les points de décision à l'intention des ministres et sous-ministres responsables des questions de justice.

Réalisations attendues en 2001-2002 en ce qui concerne le RCISP

Au cours de la troisième année de notre plan, nous allons tirer parti des succès obtenus au cours de la dernière année et poursuivre nos efforts dans le but de mettre en place le RCISP.

I. Principaux objectifs visés

Les projets de technologie de l'information déjà mis sur pied vont se poursuivre jusqu'à leur entière réalisation. Ces projets comprennent le renouvellement du CIPC, le SGGC, le SGD, la connectivité des procureurs fédéraux, le Système de gestion de l'information en matière de mise en liberté sous condition et le SIRRJ. Pour chacun de ces projets, des étapes ont été fixées et devront être atteintes au cours de la prochaine année.

Politique cadre en matière de gestion de l'information – Dans la continuité des travaux entrepris par le Conseil des dirigeants principaux de l'information du secteur public, élaborer des principes et des orientations qui régiront les politiques relatives à la circulation de l'information, y compris une stratégie se rapportant aux éventuelles questions d'ordre juridique.

Plans concernant l'index national d'information sur la justice pénale – Confirmer la vision et les plans particuliers en vue de la réalisation de l'Index national d'information sur la justice pénale, y compris la résolution des problèmes relatifs à l'étendue des renseignements, au financement permanent et aux processus permettant aux partenaires de participer à son élaboration.

Dictionnaire principal des données sur la justice pénale – Terminer l'élaboration du dictionnaire principal des données fédéral contenant approximativement 1 000 éléments de données, afin qu'il puisse être intégré à temps aux principaux projets de conception et de renouvellement des systèmes, comme celui du CIPC-R.

Charte du RCISP – Élaborer un ou des protocoles écrits qui définiront les rôles et responsabilités et qui favoriseront l'établissement de relations et de partenariats productifs en vue de la mise en place du RCISP.

Gouvernance – Définir des options et des plans en vue de la gestion du RCISP, et notamment des processus décisionnels opérationnels, des moyens de financement permanent ainsi que le maintien et la mise à jour des normes communes.

Architecture de l'information et lieux d'échange – Préparer une description détaillée des échanges d'information attendus du

RCISP, pour faciliter les analyses des politiques, des activités et des incidences juridiques ainsi que l'élaboration des systèmes.

Contacts au niveau FPT – Consulter les provinces et les territoires au sujet du RCISP, obtenir leur collaboration et produire un rapport sur la possibilité de donner à l'IJJ une dimension nationale.

Promotion et mise en valeur de l'IJJ – Tous les ministères et organismes participants devraient s'efforcer le plus possible de recueillir des appuis à l'initiative de l'intégration de l'information de la justice et de favoriser les changements de mentalité à tous les niveaux de leur organisation.

II. Autres tâches

Liens avec Gouvernement en direct – Examiner tous les moyens possibles de collaborer plus étroitement avec les initiatives de Gouvernement en direct, surtout pour optimiser la recherche et le développement de solutions technologiques émergentes. La nomination du sous-solliciteur général comme sous-ministre responsable d'un portail sur la sécurité publique représente un atout considérable, une occasion de plus d'établir des liens invisibles et directs. Pour la communauté fédérale, la première tâche consistera alors à tisser des liens avec l'ensemble de la population canadienne.

Cadre de mesure du rendement du RCISP – Établir un consensus sur la manière de mesurer le rendement du RCISP et sur les indicateurs de rendement qui seront utilisés.

Élaboration de stratégies techniques – Élaborer des stratégies en matière de sécurité et de réseaux afin d'assurer l'intégration des partenaires et leur permettre de se relier à l'Index national d'information sur la justice pénale.

Stratégie de gestion du changement de culture – Élaborer des stratégies et des plans d'action pour répondre aux difficultés d'ordre culturel liées à la circulation de l'information.

Les deux premières années d'existence du RCISP ont permis de mettre en place les bases de plusieurs projets différents mais connexes, qui seront mis en œuvre au cours des trois prochaines années et même plus tard. À mesure que les projets commencent à dépasser le stade conceptuel, on comprend beaucoup mieux comment le RCISP va aider les organismes du système de justice pénale canadien à travailler plus efficacement, plus rapidement et plus intelligemment.

Même s'il reste encore bien des objectifs à réaliser, l'initiative de l'intégration de l'information de la justice commence déjà à

produire des résultats intéressants. Parmi les nombreux organismes responsables de la sécurité publique, plusieurs ont conclu des partenariats solides qui les aident à mieux collaborer et à mieux comprendre le rôle que joue chaque groupe dans l'administration de la justice.

Chapitre 1 Situation et contexte

1.1 Le Plan d'action concernant l'information de la justice intégrée

Vision de l'IIJ

« L'intégration de l'information de la justice vise à favoriser la sécurité du public en veillant à ce que tous les renseignements nécessaires soient mis à la disposition des organismes du système de justice pénale, en temps opportun et sous une forme qui convienne à tous, afin d'améliorer la prise de décisions et l'efficacité globale. »

*Plan d'action concernant
l'information de la justice intégrée,
mars 1999*

Le gouvernement du Canada est fermement déterminé à améliorer la sécurité publique et à faire en sorte que les citoyens fassent davantage confiance à notre système de justice pénale. L'un des principaux moyens retenus pour atteindre cet objectif consiste à renforcer les liens entre les organismes responsables de l'application de la loi et ceux du système de justice pénale en matière de communication de renseignements.

La modernisation des systèmes de diffusion de l'information va contribuer à accroître la sécurité du public et des policiers, à réduire ou même éliminer les retards dans le système de justice pénale, à améliorer l'efficacité, à rendre la justice plus accessible et davantage à l'écoute des besoins et à économiser de l'argent en évitant les chevauchements. C'est dans cette optique que le gouvernement du Canada a mis sur pied l'initiative de l'intégration de l'information de la justice (IIJ), afin de rendre la circulation de l'information plus rapide, plus sûre, plus intelligente et plus économique.

De nombreux ministères et organismes participent à l'initiative de l'IJ, ce qui ajoute à sa complexité, mais aussi à ses perspectives et avantages potentiels. À l'heure actuelle, les partenaires fédéraux sont le ministère du Solliciteur général du Canada, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le ministère de la Justice, la Gendarmerie royale du Canada, Statistique Canada (le Centre canadien de la statistique juridique), l'Agence des douanes et du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada ainsi que le Secrétariat du Conseil du Trésor. L'initiative regroupe aussi d'autres parties intéressées, comme les organismes des systèmes de justice pénale provinciaux, territoriaux et municipaux.

Bien que les organismes du système de justice pénale reconnaissent l'importance de se transmettre rapidement des renseignements exacts, ils ont des intérêts différents dont les grands objectifs de l'initiative doivent tenir compte. L'indépendance, l'interdépendance et la réciprocité sont des besoins propres à ces divers organismes. Indépendance, parce que chacun de ces organismes possède un mandat, des besoins, des priorités et des structures qui lui sont attribués par

la loi. Interdépendance, parce qu'aucun organisme, dans sa sphère de compétence, n'a accès à tous les renseignements pertinents dont il a besoin. Réciprocité, parce que chaque organisme doit compter sur la bonne circulation des renseignements pour accroître son efficacité et réduire ses coûts.

Dans le discours du Trône de 1997, le gouvernement du Canada a affirmé sa volonté d'intégrer « les systèmes de diffusion de l'information de tous les partenaires de l'appareil de justice pénale ». En mars 1999, le Comité directeur de l'intégration de l'information de la justice, composé de représentants du niveau de sous-ministre, a publié un *Plan d'action concernant l'information de la justice intégrée (1999-2004)*. Ce *Plan d'action* répond positivement aux préoccupations du public, qui veut des collectivités plus sûres, des services correctionnels plus efficaces et la diminution des activités du crime organisé. Les nouvelles ressources des récentes innovations technologiques permettent désormais de relier les systèmes de justice aux différents organismes et niveaux de gouvernement sans qu'il soit nécessaire de créer un « mégasystème ». Même si les premières étapes de la mise en œuvre du Plan portaient sur des activités de niveau fédéral, le *Plan d'action concernant l'information de la justice intégrée* prévoit une plus grande collaboration entre le gouvernement du Canada et ceux des provinces et des territoires.

Voici quelques-uns des principaux éléments contenus dans le *Plan d'action concernant l'information de la justice intégrée* :

- Renouvellement du Centre d'information de la police canadienne (CIPC);
- Création d'un Index national d'information sur la justice pénale, qui donnera accès à plus d'information sur le crime et les délinquants;
- Élaboration de normes et d'instruments communs pour améliorer l'échange de renseignements entre les organismes de justice pénale;
- Mise en place du Système intégré de rapports sur les renseignements judiciaires (SIRRJ), un système de gestion des cas pour la Gendarmerie royale du Canada (GRC);
- Renouvellement du Système de gestion des délinquants (SGD), qui permet au Service correctionnel du Canada (SCC) de mieux gérer les délinquants incarcérés et de faciliter leur réinsertion sociale après leur mise en liberté;
- Création d'un Système de gestion de l'information en matière de mise en liberté sous condition, qui apportera un soutien automatisé au personnel et aux membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC);

- Création d'un Système global de gestion des cas (SGGC) pour Citoyenneté et Immigration Canada (CIC);
- Connectivité des procureurs fédéraux grâce à la mise en place de systèmes directs de gestion de l'information;
- Amélioration des partenariats entre les organismes de justice pénale.

L'*intégration de l'information de la justice* vise d'abord et avant tout à accroître la sécurité du public en éliminant ce qui fait obstacle à un échange rapide et efficace de l'information dans l'ensemble du système de justice. Il ne s'agit *pas* d'une intégration matérielle des plates-formes des systèmes ni de la restructuration des activités. L'*intégration de l'information de la justice* vise à aider les organismes de la justice pénale à travailler ensemble dans le but de répondre à leurs besoins individuels et collectifs.

1.2 Les activités du système de justice pénale

Le système de justice pénale doit traiter un nombre considérable d'incidents ou de cas. Chacun de ces cas devient un dossier qui doit être géré du début jusqu'à la fin.



Figure 1 : Aperçu de la charge de travail annuelle du système de justice

La figure 1 illustre l'importance de la charge de travail annuelle du système de justice pénale par secteur et l'ordre dans lequel se déroulent les différentes activités, à partir du coin inférieur gauche. Chaque cas est différent, mais cette représentation simplifiée montre bien le déroulement typique de ces activités.

La perpétration d'une infraction criminelle déclenche une série de processus du système de justice pénale liés les uns aux autres, qui comprennent la dénonciation du crime et l'enquête, le dépôt d'accusations, l'enquête concernant la libération provisoire, les analyses effectuées par la poursuite et la préparation en vue du procès, la communication de la preuve à

l'avocat de la défense, le procès, le jugement et la sentence, la gestion du délinquant pendant son incarcération, la libération conditionnelle, la surveillance et la réhabilitation. Chacun de ces processus est lié aux précédents. L'information recueillie au cours d'un de ces processus aura une grande importance plus tard dans le cycle. Cette représentation, qui illustre les liens entre les composantes du système de justice pénale et leur interdépendance, caractérise la chaîne des activités. Dans les faits, il n'y a pas de cheminement unique et uniformisé au sein du système. Il y a plutôt des centaines de chemins possibles, qui diffèrent en fonction de certains facteurs, comme la gravité de l'infraction.

1.3 L'environnement

Au cours de la dernière année, le gouvernement du Canada a réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre de son initiative de l'intégration de l'information de la justice, qui est passée des stades conceptuels à divers stades concrets de mise en application, de collaboration et de réussite. Il ne faut toutefois pas oublier que l'initiative de l'intégration de l'information de la justice ne se déroule pas en vase clos, mais plutôt dans un contexte social complexe et multidimensionnel.

Le système canadien de justice pénale se compose de nombreux organismes dont la compétence s'exerce aux échelons municipal, provincial, territorial, fédéral et international, ou même les chevauche. Dans cet environnement diversifié, il est souvent difficile de faire circuler l'information d'une partie à une autre du système, pour différentes raisons, comme l'incompatibilité des systèmes d'information, le manque de ressources nécessaires pour créer des « intergiciels » ou des mécanismes de liaison ainsi que les obstacles systémiques et culturels qui s'opposent à la circulation de l'information.

L'environnement provincial et territorial

Les gouvernements des provinces et des territoires ont aussi poursuivi des travaux en vue de l'intégration et de l'amélioration de leurs systèmes respectifs d'information de la justice pénale. Même si les difficultés inhérentes à l'adoption d'une méthode nationale d'intégration de l'information de la justice sont importantes, on reconnaît généralement qu'une solution complète nécessite que tous collaborent à la conception et à la mise en œuvre de mesures visant à renforcer et à intégrer les systèmes d'information de la justice pénale. À cette fin, au cours de la dernière année, la collaboration entre les autorités fédérales, provinciales et territoriales a porté sur la recherche d'une méthode

nationale d'intégration de l'information de la justice, dont il est question au chapitre 2 du présent rapport.

Les gouvernements provinciaux ont aussi fait d'importants progrès dans la mise en œuvre de leurs propres initiatives d'intégration de l'information de la justice. JUSTIN (JUSTice INformation) en Colombie-Britannique, l'IJP en Ontario, le JOIS en Nouvelle-Écosse et le Système intégré d'information de justice (SIIJ) au Québec sont tous des exemples de l'attention et de la priorité accordées à l'IIJ dans les différentes régions du pays.

L'environnement fédéral

Il existe des liens entre l'IIJ et d'autres projets du gouvernement fédéral comme le plan d'action en matière de sécurité publique et l'initiative Gouvernement en direct.

La sécurité publique est considérée plus que jamais comme une donnée essentielle de la mesure de la qualité de vie et elle a donc une incidence sur à peu près tous les aspects sociaux et économiques de l'ensemble des politiques du gouvernement. Le plan d'action du gouvernement en matière de sécurité publique vise à faire en sorte que les citoyens se sentent en sécurité dans leurs collectivités. Bien que la sécurité publique soit en fait à un niveau élevé, la population ne la perçoit pas nécessairement ainsi, et le gouvernement doit poursuivre ses efforts afin de renforcer le sentiment de sécurité des citoyens. Même si le rythme des changements technologiques constitue un véritable défi à la sécurité publique, par exemple à cause de la multiplication des activités criminelles qui font appel à la technologie, comme le cybercrime, l'IIJ fait la preuve qu'un usage plus judicieux de cette technologie peut aussi aider nos organismes de justice pénale à collaborer plus efficacement et à contribuer ainsi à rendre les collectivités plus sûres.

Le gouvernement du Canada entend devenir un utilisateur exemplaire de la technologie de l'information et de l'Internet par le biais de son initiative Gouvernement en direct (GED). D'ici à 2004, le gouvernement du Canada veut être reconnu partout dans le monde comme celui qui est le plus connecté à ses citoyens, en leur permettant notamment d'avoir accès en direct à tous les services et renseignements gouvernementaux, peu importe le moment ou l'endroit où ils se trouvent. L'initiative de l'intégration de l'information de la justice, en transformant précocement et en profondeur la gestion et la circulation de l'information, fait la preuve hors de tout doute de cette connectivité.

L'environnement international

La justice pénale est une activité qui évolue rapidement et qui dépasse aujourd'hui les frontières du Canada. Tous les travaux concernant l'intégration de l'information de la justice doivent tenir compte de l'incidence sur la capacité et la volonté des autres pays de collaborer à l'échange de renseignements. Le renforcement de la coopération internationale et des échanges de données va contribuer à améliorer la sécurité publique malgré l'aggravation des menaces criminelles dans un monde sans frontières.

Certains pays font des progrès en matière d'intégration de l'information de la justice. Le Canada n'est pas le seul pays à multiplier les efforts afin d'améliorer la sécurité publique au moyen de l'IJ. En raison d'un ensemble similaire de facteurs – mondialisation, changements technologiques et nécessité pour les systèmes de justice pénale de devenir à la fois plus efficaces et plus économiques – les États-Unis, l'Australie, le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande ont aussi mis sur pied des initiatives majeures d'intégration de l'information de la justice.

Les initiatives lancées dans les autres pays permettent de placer en contexte l'initiative de l'intégration de l'information de la justice du Canada, mais de plus elles constituent une excellente source d'information, car ces pays doivent parfois résoudre eux aussi des difficultés semblables et trouvent des solutions innovatrices.

Par exemple, les États-Unis ont adopté une méthode de financement particulière qui permet à toutes les parties intéressées d'encourager les niveaux inférieurs de gouvernement à participer aux initiatives d'IJ et à mettre en place diverses technologies. En Nouvelle-Zélande, le guide des politiques en matière de gestion de l'information porte sur des sujets comme la création et la collecte de données et de renseignements, leur conservation et leur récupération ainsi que l'accès et la sécurité.

La recherche de moyens permettant de rester à l'avant-garde de ce qui se fait à l'étranger dans le domaine de l'IJ continuera d'être une activité fructueuse. De plus, il serait certainement intéressant de faire connaître les grandes leçons de l'expérience canadienne.

CHAPITRE 2 Rapport sur l'avancement des travaux et prochaines étapes

Le présent chapitre fait le point sur les mesures stratégiques exposées dans le *Plan d'action concernant l'information de la justice intégrée (1999-2004)*. Ces mesures stratégiques sont réparties en cinq grandes catégories, soit :

- Engagement des autorités
- Partenariat
- Normes et instruments communs
- Technologie
- Communications

Chacune de ces catégories comprend des projets connexes axés sur un objectif particulier. Pour chacun de ces projets, on trouvera un résumé des engagements pris dans le Plan, les progrès réalisés en 2000-2001 et un aperçu des prochaines étapes prévues.

2.1 Engagement des autorités

L'engagement et le leadership des autorités sont un facteur essentiel au succès de l'initiative de l'IJJ. Les actions stratégiques visent à soutenir la vision de l'IJJ et à résoudre les difficultés en coopérant et en collaborant avec les administrations fédérale, provinciales et territoriales.

Au niveau fédéral, le Comité directeur de l'IJJ, composé de sous-ministres des ministères et organismes partenaires fédéraux, continue de diriger l'avancement de l'initiative du RCISP et veille à la disponibilité des ressources nécessaires. Ce Comité directeur est secondé par un groupe de travail interministériel.

Bien que les activités initiales de l'IJJ aient eu lieu avec les partenaires fédéraux, le plan d'action affirme aussi l'intention d'obtenir et de conserver la collaboration étroite des autorités des partenaires provinciaux et territoriaux dans la poursuite de l'initiative de l'IJJ.

Réalisations

- Le Comité directeur a émis des directives de haut niveau relativement aux plans et aux priorités.
- Le Groupe de travail interministériel s'est réuni régulièrement et a veillé à ce que les principales difficultés soient bien comprises de tous et résolues.
- Lors de sa journée de réflexion annuelle, le Groupe de travail interministériel a établi les priorités et les plans de travail pour la prochaine année. Il a aussi dressé la liste des lacunes à combler et des possibilités à exploiter.

Prochaines étapes

- Les partenaires de l'initiative de l'IJ vont poursuivre leurs efforts afin d'obtenir des appuis à l'initiative du RCISP au sein de leurs organismes respectifs.

2.2 Partenariat

Les actions stratégiques dans ce domaine ont pour but de stimuler la coopération, la coordination et la circulation de l'information entre les différents niveaux de gouvernement. Voici un aperçu de ces actions :

- Facilitation, coordination et soutien de l'ensemble de l'initiative du RCISP de la part du Secrétariat de l'IJ;
- Contacts établis dans le but d'élargir la participation des membres fédéraux, provinciaux et territoriaux du secteur de la justice et d'encourager la participation des intervenants aux décisions concernant les systèmes de justice pénale;
- Formation de partenariats fonctionnels dans le but de mettre en œuvre des solutions horizontales communes;
- Recherche en vue d'établir des données de base sur la situation actuelle de la circulation de l'information et des méthodes de mesure du rendement du RCISP;
- Supprimer les barrières culturelles à la circulation de l'information et proposer des solutions susceptibles d'inciter les organismes à accepter de plein gré de communiquer l'information essentielle.

Réalisations

- Formation d'un réseau de leadership fédéral-provincial-territorial et poursuite des discussions sur une méthode nationale d'intégration de l'information de la justice.
- Réalisation d'une analyse comparative internationale des initiatives d'IJJ portant sur les structures organisationnelles, le financement et les conclusions tirées.
- Réalisation d'une évaluation du risque lié à l'IJJ qui a permis de déterminer les difficultés et les possibilités que pourrait éventuellement connaître le Secrétariat de l'IJJ au cours de la mise en œuvre du RCISP.
- Réalisation d'activités de communication ayant pour but d'accroître l'intérêt pour l'IJJ et la participation à l'initiative. Plus de 30 exposés ont été présentés à divers groupes de la justice pénale.
- Participation accrue de l'Association des administrateurs judiciaires du Canada (AAJC) à l'initiative de l'IJJ. Le comité de direction de l'AAJC a approuvé la participation de l'organisme à l'initiative et définit actuellement le rôle que jouera l'AAJC dans les forums de l'IJJ.

Prochaines étapes

- Préparer une charte du RCISP qui définira les rôles et les responsabilités et qui assurera des relations et des partenariats productifs en vue de la mise en place du réseau.
- Évaluer la possibilité d'adopter une méthode nationale de mise en œuvre de l'IJJ avec le réseau du leadership FPT de l'IJJ.
- Définir des options et des plans en vue d'une gouvernance future et d'une structure de gestion opérationnelle pour le RCISP.
- Trouver des moyens de collaborer plus étroitement avec les initiatives du GED, plus particulièrement dans le but d'optimiser la recherche et le développement de solutions technologiques émergentes.
- Évaluer l'intérêt et la possibilité pour le système judiciaire canadien de participer à l'IJJ.

2.2.1 Mécanisme de mesure du rendement du RCISP

Afin d'évaluer les avantages de la mise en place du RCISP, l'initiative prévoit l'élaboration d'un mécanisme de mesure du rendement incluant :

- un processus d'évaluation spécialement conçu pour mesurer la qualité des échanges de renseignements entre les organismes et les niveaux de gouvernement;
- des indicateurs de rendement et des sources de données;
- des renseignements de base sur la qualité actuelle des échanges de renseignements.

Partenaire de l'IJ responsable

Solliciteur général Canada

Réalisations

- Élaboration d'un mécanisme préliminaire de mesure du rendement du RCISP à l'intention des organismes fédéraux.

Prochaines étapes

- Préparer la version finale des indicateurs de rendement et des sources de données.
- Concevoir, réaliser et analyser des sondages auprès du public et dans le système de justice canadien afin d'établir des données de base sur la qualité des échanges de renseignements.

2.2.2 Politique cadre de gestion de l'information

L'initiative de l'IJ vise à mettre en place une politique cadre de gestion de l'information qui assurera l'échange électronique de renseignements sur les crimes et les délinquants entre les organismes du système de justice, en définissant les règles d'usage à appliquer dans un cadre complexe qui regroupe différents organismes et niveaux de gouvernement.

Partenaires de l'IJ responsables

Solliciteur général Canada, sous-comité des politiques de l'IJ et sous-comité des affaires juridiques de l'IJ.

Réalisations

- Examen du récent cadre fédéral législatif et de politique.
- Consultations auprès des intervenants à propos des défis et des obstacles à l'échange de renseignements concernant la gestion de l'information, la culture de l'information et la technologie de l'information dans le système de justice pénale.
- Amorce des travaux en vue de l'élaboration d'une politique et de stratégies juridiques.

Prochaines étapes

- Préparer la stratégie et les normes de la politique cadre de gestion de l'information du RCISP (dans la continuité des travaux entrepris par le Conseil des dirigeants principaux de l'information des secteurs public).
- Coordonner l'examen et la révision des accords sur les échanges de renseignements.
- Poursuivre l'élaboration et la mise en place d'une stratégie juridique visant à assurer l'échange de renseignements entre les partenaires du RCISP.

2.2.3 Cadre de gestion opérationnelle du RCISP

Pour assurer le bon fonctionnement du RCISP, il faudra adopter un cadre de gestion. À cette fin, il faudra examiner les points suivants : mandat et rôle, voix des intervenants et représentation des membres, obligation de rendre des comptes, responsabilités, coûts et options de financement, nécessité d'une autorisation législative.

Partenaires de l'IJ responsables

Solliciteur général Canada et Gendarmerie royale du Canada

Prochaines étapes

- Examiner les besoins actuels du CIPC en matière de gestion opérationnelle et déterminer les besoins futurs du RCISP.
- Former un groupe de travail chargé d'élaborer la méthode d'exécution du programme nécessaire et le plan de mise en œuvre après son adoption.

2.2.4 Stratégie de gestion des changements de culture

Cette initiative vise à élaborer une stratégie de gestion du changement ayant pour but de renforcer et de promouvoir dans le système de justice pénale des attitudes et des comportements positifs en ce qui concerne la communication des renseignements.

Partenaire de l'IJ responsable

Solliciteur général Canada

Réalisations

- Consultations et rédaction d'un document de discussion sur les barrières culturelles.

Prochaines étapes

- Élaborer une proposition de stratégie de gestion des changements culturels que les partenaires fédéraux et les partenaires provinciaux et territoriaux concernés vont examiner et adopter.

2.3 Normes et instruments communs

L'élaboration de normes et d'instruments communs est un facteur important de l'intégration. Ces normes doivent assurer la qualité et l'uniformité du sens lorsque les organismes se transmettent des renseignements. Les progrès réalisés dans ce domaine concerneront l'un des besoins principaux définis dans le Plan d'action en permettant aux organismes de la justice pénale de se connecter entre eux et de se transmettre et de traiter des renseignements plus facilement.

2.3.1 Dictionnaire principal des données

« Pour garantir l'accès direct aux programmes et aux services, il faut que tous les niveaux de gouvernement conviennent d'adopter des normes et des pratiques communes¹. »

Pour que l'information circule efficacement entre les organismes, il est absolument essentiel que les partenaires du système de justice pénale approuvent et utilisent des définitions de données communes.

Le Secrétariat de normalisation des données, créé pour une période limitée, a été chargé de préparer un dictionnaire principal des données que les partenaires utiliseront pour élaborer et

¹ Art Newton et Helene Stewart, « Building the Framework for Information Management » dans Lac Carling Government's Review, février 2001, p. 12.

moderniser leurs systèmes d'information respectifs. Quand ce travail sera terminé, le Secrétariat pourrait continuer d'exister en tant qu'organisme permanent chargé de coordonner l'élaboration, la maintenance, la mise à jour et l'approbation de toutes les futures normes de données pour le compte des organismes fédéraux participants et des autres partenaires qui se joindront à eux.

Partenaire de l'IJ responsable

Solliciteur général Canada

Réalisations

Des progrès importants ont été réalisés dans la préparation du dictionnaire principal des données destiné au système de justice pénale. En voici un aperçu :

- Mise en place d'un processus de conception et d'approbation servant à définir les normes de données au niveau fédéral et dans le secteur de la justice pénale. Des conventions communes d'attribution de noms de données et des systèmes de classement des données ont été adoptés.
- Conception d'un instrument électronique servant à répertorier les définitions de données existantes et à les comparer aux normes récemment adoptées.
- Préparation du tiers du dictionnaire principal des données fédéral, contenant les définitions communes à deux ou à plusieurs organismes participants.

Prochaines étapes

- Examiner et réviser les définitions qui restent, en collaboration avec les partenaires, afin de réaliser la première version du dictionnaire principal des données fédéral.
- Déterminer quel est le moyen le plus efficace et le plus économique de protéger les droits de reproduction de certaines normes existantes.
- Élaborer des mécanismes et des options permettant de financer et de gérer un Secrétariat permanent de normalisation des données.
- Trouver des moyens de faciliter la participation des partenaires provinciaux et autres en temps opportun.

2.3.2 Prototype pilote d'un tableau central des infractions

La nécessité de disposer d'une source d'information unique et bien organisée concernant les infractions criminelles découle du besoin de faire circuler les données entre les organismes de justice et de rendre compte de cette information partagée. À l'heure actuelle, l'état de cette information n'est pas normalisé.

Ce projet vise à déterminer la structure, le contenu et l'architecture de distribution nécessaires à la mise en place d'un tableau central des infractions. Ce projet prévoit aussi l'élaboration d'un prototype entièrement fonctionnel servant à démontrer la viabilité de cette idée.

Partenaire de l'IJ responsable

Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ)

Réalisations

- Organisation d'un atelier réunissant des experts de toutes les régions du pays afin d'établir une définition, des critères de maintenance et une méthode de distribution du contenu d'un tableau central des infractions.
- Organisation d'un groupe de travail initial avec des représentants fédéraux, provinciaux et municipaux.
- Conception d'un modèle logique de données pour le tableau central des infractions.
- Détermination des principales lois en vue de leur inclusion dans un système prototype.

Prochaines étapes

- Assurer le financement avant de poursuivre les travaux.
- Si le financement est assuré :
 - préparer un prototype de tableau central des infractions dans le cadre d'un projet pilote, en utilisant deux ou trois textes de loi (p. ex. le *Code criminel* et la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*).
 - examiner la possibilité de confier cette tâche au Secrétariat de normalisation des données ou de charger un organisme approprié d'assurer de façon

permanente le soutien et le maintien du tableau central des infractions.

- former un groupe de travail pour le projet pilote. Les membres pourraient provenir de tous les niveaux de gouvernement ayant un intérêt dans le projet (fédéral, provincial, territorial, municipal).

2.3.3 Architecture de l'information

L'architecture de l'information décrit les points d'échange de l'information entre les partenaires de l'IJ.

Partenaire de l'IJ responsable

Solliciteur général Canada

Réalisations

- Les volets 1 (haut niveau) et 2 (aperçu des échanges de renseignements entre les organismes) de l'architecture de l'information ont été définis.

Prochaines étapes

- Préparer une description détaillée des échanges d'information souhaités dans le RCISP afin de permettre une analyse du contexte juridique, des politiques et des activités, ainsi que l'élaboration des systèmes. Comme cela représente une charge de travail importante, on préparera d'abord un plan de projet détaillé et on fera un test de validation.

2.3.4 Normes sur l'échange des données

Les normes sur l'échange des données correspondent aux normes les plus récentes dans ce domaine et constituent le point de départ des examens et des discussions des partenaires de l'IJ.

Partenaire de l'IJ responsable

Solliciteur général Canada

Réalisations

- Les normes sur l'échange des données ont été modifiées afin de tenir compte des derniers progrès technologiques et des nouvelles normes adoptées dans ce domaine.

Prochaines étapes

- Mettre à jour les normes sur l'échange des données périodiquement, durant toute l'année.

2.3.5 Stratégie de sécurité et stratégie de réseau

La liste des priorités établie l'an dernier prévoyait l'élaboration d'une stratégie de sécurité et d'une stratégie de réseau pour le RCISP, mais les fonds nécessaires n'ont pas été affectés à ces projets.

Partenaire de l'IJ responsable

Solliciteur général Canada

Prochaines étapes

- Sous réserve de l'affectation des ressources nécessaires, élaborer une stratégie de sécurité et une stratégie de réseau afin d'assurer l'intégration des partenaires, de leur permettre de se connecter stratégiquement à l'Index national d'information sur la justice pénale et de participer au RCISP.

2.3.6 Suivi des délinquants et codes d'identification communs

Mesures pour mettre fin à l'identification et au suivi erronés des délinquants en raison de l'identification personnelle variée et unique et des capacités de liens entre les dossiers. L'objectif de cette initiative consiste à établir la faisabilité d'un système national de codes d'identification ou d'ensembles de codes d'identification des délinquants en vue de leur suivi.

Partenaires de l'IJ responsables

Solliciteur général Canada et Centre canadien de la statistique juridique

Réalisations

- Le Centre canadien de la statistique juridique a préparé l'aperçu des méthodes de liaison entre les dossiers.

Prochaines étapes

- Assurer le financement avant de poursuivre les travaux.
- Préparer dans son entier le plan de projet.

2.4 Technologie

Les plans en vue de la mise en place du RCISP comprennent actuellement un certain nombre de projets technologiques majeurs destinés à combler des lacunes importantes et à améliorer les échanges de renseignements entre les organismes. Le Plan d'action concernant l'IJJ souligne la nécessité d'adopter de solides instruments de gestion des cas dans le domaine de l'application de la loi, des poursuites, des services correctionnels, de la libération conditionnelle et de la réhabilitation et le besoin urgent de corriger l'obsolescence des systèmes de base comme celui du Centre d'information de la police canadienne (CIPC).

2.4.1 Renouvellement du Centre d'information de la police canadienne

Le CIPC est un instrument national qu'utilisent à peu près tous les organismes d'application de la loi du Canada, comme les agents des services de police, des douanes, des services correctionnels, de l'immigration, etc. C'est le seul moyen de diffuser systématiquement des renseignements essentiels sur les crimes et les délinquants dans la communauté de la justice pénale. Cette source d'information est consultée 114 millions de fois chaque année. Le CIPC est un système d'information national géré par la GRC pour le compte des nombreux partenaires qui l'utilisent abondamment, au niveau fédéral, provincial, territorial, municipal et même international.

Le renouvellement du CIPC est la première étape critique de l'élargissement de l'accès à l'information de la justice pénale. L'initiative comprend quatre projets, qui seront réalisés par phases de 1999 à 2005. De nombreux éléments de ces quatre projets seront réalisés simultanément.

- Projet un – Stabiliser la fonction actuelle du CIPC, apporter des améliorations pour maintenir la qualité du service de première ligne à un niveau élevé et fournir des services de communication modernes et sûrs.
- Projet deux – Fournir une plate-forme matérielle et logicielle moderne et stable et offrir l'accès aux sources d'information actuelles par le biais d'un ensemble d'interfaces modernes.

- Projet trois – Mettre en place l'Index national d'information sur la justice pénale reliant les organismes de la justice pénale et les sources d'information.
- Projet quatre – Élargir les sources de données.

Partenaire de l'IJ responsable

Gendarmerie royale du Canada

Réalisations

- La modernisation du CIPC est bien amorcée. L'équipement désuet a été remplacé. Le CIPC a amélioré ses moyens de surmonter une catastrophe et de rétablir ses services. De plus, les utilisateurs ont confirmé et accepté les besoins fonctionnels du CIPC.
- Les 13 initiatives du projet un, visant à stabiliser le CIPC, ont été réalisées ou reportées à une période qui conviendra mieux à leur réalisation.
- Une conception de haut niveau pour le projet deux et une analyse de portée et d'incidence de haut niveau pour les projets trois et quatre ont été préparées.

Prochaines étapes

- Préparer un document de conception définissant l'Index national d'information sur la justice pénale afin que tous les partenaires fédéraux en aient une compréhension commune.
- Terminer le projet un et la conception détaillée du projet deux et définir les exigences fonctionnelles ainsi que les conceptions techniques de haut niveau des projets trois et quatre.

2.4.2 Système intégré de rapports sur les renseignements judiciaires

Le Système intégré de rapports sur les renseignements judiciaires (SIRRJ) combinera le Système de récupération de renseignements judiciaires (SRRJ), le Système de rapports statistiques sur les opérations (SRSO) ainsi que divers autres systèmes distincts servant à enregistrer et à conserver des renseignements sur les incidents.

Le SIRRJ fournira un service direct aux policiers de première ligne chargés de répondre aux demandes d'intervention, de faire enquête sur des incidents, de s'occuper des individus et de préparer l'information requise pour la GRC, les tribunaux et les

organismes de l'extérieur. Le SIRRJ simplifiera ainsi les méthodes de travail et réduira le temps que les agents doivent consacrer aux fonctions administratives et à la préparation des documents. Il fournira en outre des renseignements d'ordre opérationnel qui permettront d'améliorer le processus décisionnel des gestionnaires des services de police fédéraux, provinciaux et municipaux.

Partenaire de l'IJ responsable

Gendarmerie royale du Canada

Réalisations

- Le bureau de projet du SIRRJ a été créé et l'arrêté de projet a été approuvé.
- La mise en place à l'échelle nationale d'une solution provisoire, le Système universel de rapports simplifiés (SURS), a commencé.

Prochaines étapes

- Mise en place intégrale du SURS à l'échelle nationale.
- Attribution du contrat principal pour le Système de gestion des dossiers d'incidents.

2.4.3 Renouvellement du Système de gestion des délinquants

Ce projet permettra au Service correctionnel du Canada (SCC) de renouveler son Système de gestion des délinquants (SGD) au moyen d'une nouvelle technologie qui facilitera les échanges de renseignements avec ses partenaires de la justice pénale, ce qui contribuera à accroître la sécurité publique. Le SCC entend ainsi remplacer la technologie désuète et améliorer la circulation de l'information.

Le renouvellement du SGD aura pour avantage d'améliorer l'accessibilité et la fiabilité de l'information sur la gestion des délinquants, de supprimer les pratiques inefficaces et les chevauchements, d'accroître la productivité grâce à l'élimination des tâches manuelles, de faciliter l'accès aux données nécessaires aux décisions et de réduire les tâches qui exigent des travaux d'écriture.

Partenaires de l'IJ responsables

Service correctionnel du Canada et Commission nationale des libérations conditionnelles

Réalisations

- Séparation du projet de renouvellement du SGD entre le SCC et la CNLC à la suite d'un examen de l'évaluation du risque.
- Préparation de l'arrêté de projet, de l'analyse de rentabilisation et de la stratégie de détermination de la provenance des ressources.
- Approbation du document définissant le rôle et les responsabilités des membres responsables des activités et de la technique ainsi que la structure organisationnelle du SGD.
- Mise en œuvre du cadre de communications.
- Consultations de haut niveau réalisées dans toutes les régions.

Prochaines étapes

- Définir, évaluer et documenter les lacunes actuelles du SGD sur le plan des activités et de la technique.
- Mener des consultations régionales approfondies, module par module, à compter de l'automne
- Définir les architecture du SGD sur le plan des applications et de la technologie.
- Élaborer une architecture de sécurité de base.
- Définir un plan de mesures d'urgence en cas de catastrophe et de reprise des activités.
- Élaborer et concevoir des critères pour l'interface avec le CIPC.

2.4.4 Système sur la mise en liberté sous condition

L'objectif premier de ce projet est de mieux aider les membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles à prendre des décisions judicieuses en matière de mise en liberté sous

condition afin d'améliorer la sécurité publique. Les travaux portent principalement sur deux sujets :

- Examen et élaboration des meilleures pratiques pour appuyer l'examen des mises en liberté sous condition et le processus décisionnel;
- Amélioration des instruments automatisés servant à seconder le personnel et les membres de la Commission et à offrir un système convivial.

Ce système facilitera la diffusion rapide de renseignements fiables sur la justice pénale, ce qui contribuera à améliorer la sécurité publique; de plus, les processus opérationnels seront plus efficaces et moins coûteux, la préparation des rapports sera plus simple et plus rapide, les méthodes de travail seront plus uniformes dans toutes les régions et la Commission disposera d'une meilleure information pour rendre des comptes au Parlement et à la population.

Partenaire de l'IIJ responsable

Commission nationale des libérations conditionnelles

Réalisations

- Préparation du projet, de l'arrêté de projet, du plan, de la bibliothèque et du plan de communication.
- Approbation du parrain du projet et du comité de la haute direction et autorisation de poursuivre.
- Évaluation du risque.

Prochaines étapes

- Conversion technique.
- Élaboration de l'énoncé des exigences et évaluation des options de mise en œuvre.

2.4.5 Connectivité des procureurs fédéraux

L'objectif de l'initiative sur la connectivité des procureurs fédéraux est d'accroître leur efficacité en leur permettant un accès en ligne aux sources d'information vérifiée dont ils ont besoin dans le cadre de leur travail et d'assurer des réponses efficaces aux exigences sur la divulgation. Cet objectif pourra être atteint grâce

à l'établissement de normes touchant le contenu et l'organisation d'un dossier électronique de la Couronne et à une méthode d'accès sûre.

L'objectif poursuivi consiste à encourager la mise en place, la gestion et l'exploitation de systèmes dans les organismes d'enquête fédéraux qui créent un dossier électronique de la Couronne et à fournir aux procureurs fédéraux un accès sûr aux renseignements dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions.

Partenaire de l'IIJ responsable

Ministère de la Justice

Réalisations

- Approbation du Secrétariat du Conseil du Trésor en ce qui concerne le financement de cette initiative.
- Préparation d'un plan d'activités, détermination des problèmes, aperçu des systèmes, gestion de projet et établissement des coûts.

Prochaines étapes

- Mettre en place un Secrétariat des TI au Service fédéral des poursuites.
- Établir un consensus national sur la gestion de l'information des procureurs et concevoir les outils intégrés.

2.4.6 Système de traitement des demandes de réhabilitation

L'objectif visé par le projet concernant le Système de traitement des demandes de réhabilitation (STDR) est la mise en place d'un système sur mesure entièrement intégré permettant de gérer les demandes de réhabilitation et les processus décisionnels. Ce système sert à gérer le flux du travail et les nombreux documents nécessaires au processus de demande de réhabilitation.

Le STDR permet d'accélérer le traitement des demandes de réhabilitation grâce à l'automatisation du processus et de faire le suivi des demandes pendant toute la durée de leur traitement. Des interfaces électroniques critiques avec le CIPC et d'autres bases de données pertinentes facilitent les recherches de la police. L'évaluation électronique des demandes se fait au moyen d'un module d'analyse typologique fondé sur des règles, qui

examine les renseignements contenus dans la demande et facilite la recommandation.

Partenaire de l'IJ responsable

Commission nationale des libérations conditionnelles

Réalisations

- La mise en œuvre du STDR a eu lieu en septembre 2000.

Prochaines étapes

- Poursuivre la maintenance et la mise à jour du STDR et son intégration aux autres systèmes.

2.4.7 Système intégré d'exécution des douanes

Le Système intégré d'exécution des douanes (SIED) a été conçu dans le but de constituer un dépôt central où sont conservées toutes les données relatives à l'exécution des douanes. Il contient des renseignements de première main centralisés, uniformisés et en temps réel, qui peuvent être diffusés rapidement à tous les points d'entrée frontaliers. Le SIED est aussi relié directement au CIPC et à d'autres bases de données concernant l'application des lois. Il est également doté d'un sous-système de gestion des renseignements contenant des informations de nature délicate utilisées pour cibler et identifier les trafiquants et autres individus qui commettent des crimes à la frontière.

Partenaire de l'IJ responsable

Agence des douanes et du revenu du Canada

Réalisations

- Le SIED est maintenant entièrement fonctionnel, dans environ 200 bureaux partout au Canada.
- L'Agence des douanes et du revenu du Canada est maintenant représentée à tous les comités de l'IJ.

Prochaines étapes

- Définir pour l'Index national d'information sur la justice pénale les exigences en matière de communication de l'information.
- Établir les liens nécessaires avec le SIED.

- Déterminer si d'autres systèmes de l'ADRC peuvent tirer profit d'un lien avec l'initiative de l'IJ.

2.4.8 Système global de gestion des cas

Le Système global de gestion des cas (SGGC) est un ensemble intégré d'applications et de composantes d'infrastructure qui servira à toutes les opérations de gestion des cas clients de Citoyenneté et Immigration Canada. Le SGGC permettra de consolider, en un seul système moderne et intégré accessible en direct, les 14 systèmes de gestion des cas actuellement utilisés. Ce système devrait notamment avoir l'avantage d'accroître l'efficacité et l'intégrité des programmes et de les rendre plus économiques. Il améliorera aussi la qualité du service à la clientèle et devrait permettre de réduire les coûts.

Partenaire de l'IJ responsable

Citoyenneté et Immigration Canada

Réalisations

- Approbation du financement par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Stade de la planification terminé, incluant la préparation des programmes, l'examen technique et la circulation de données bidirectionnelle.

Prochaines étapes

- Produire une demande de proposition pour les solutions d'applications.
- Poursuivre la mise en place de la nouvelle infrastructure et des composantes à coût partagé, incluant les interfaces externes, le projet pilote de duplication.
- Architecture de distribution, le moteur de recherche de noms et l'identificateur unique des clients.

2.4.9 Identification en temps réel

L'Identification en temps réel (ITR) servira à la transmission électronique en direct et sans support papier des empreintes digitales et des données sur les casiers judiciaires aux Services d'information sur les casiers judiciaires canadiens et au Service de l'identité judiciaire. L'ITR offrira l'infrastructure nécessaire pour

déterminer rapidement l'identité d'un individu sous garde et obtenir immédiatement son casier judiciaire mis à jour avec les données fournies par la source. L'ITR permettra aussi de transmettre par voie électronique les renseignements sur les décisions provenant des tribunaux et des organismes d'application de la loi et d'identifier les empreintes digitales prélevées sur les lieux de crimes.

Partenaire de l'IJ responsable

Gendarmerie royale du Canada

Réalisations

- Le projet a été mis en marche – la phase de la définition est en cours.
- La schématisation des processus d'exploitation actuels est commencée.

Prochaines étapes

Sous réserve de la disponibilité du financement :

- Terminer la schématisation des processus d'exploitation et l'élaboration des exigences de l'ITR.
- Terminer l'évaluation technique, l'énoncé de travail et l'analyse de rentabilisation.

2.5 Communications

La conception et la mise en œuvre du RCISP exigent un certain nombre d'activités de communication et de mise en marché. Un objectif important du plan de communications consiste à préparer, à l'intention des intervenants et partenaires de l'IJ, des messages et des activités visant à promouvoir et à encourager leur participation à l'IJ.

Les objectifs poursuivis comportent le maintien d'un site Internet sur l'intégration de l'information de la justice qui permettra d'attirer l'attention de toute la population sur les enjeux et les solutions. Du matériel d'information, des publications, des troupes et de la documentation sur l'IJ seront préparés et diffusés.

Partenaire de l'IJ responsable

Solliciteur général Canada

Réalisations

- Publication du *Rapport d'étape 2000 sur l'initiative de l'IIJ*.
- Préparation et diffusion de documents de communication à l'appui, p. ex. des brochures sur l'IIJ et le Secrétariat de normalisation des données.
- Création d'une base de données sur les intervenants de l'IIJ.
- Création de matériel de promotion : logo de l'IIJ, kiosques sur l'IIJ et le Secrétariat de normalisation des données, épinglettes de l'IIJ, dossiers d'information et présentations PowerPoint.
- Création d'un sous-comité interministériel composé de conseillers en communications.

Prochaines étapes

- Mise à jour du plan de communications.
- Publication du *Rapport d'étape 2001 sur l'initiative de l'IIJ*.
- Mise à jour du site Internet public sur l'IIJ.
- Créer un Extranet pour le groupe de travail interministériel et un Extranet FPT.
- Préparer des articles sur l'IIJ pour divers magazines et des bulletins d'information pour les intervenants.
- Préparer du matériel de promotion supplémentaire.
- Présenter des exposés et mener des activités de sensibilisation afin d'accroître l'intérêt pour le RCISP et la participation.

CHAPITRE 3 Aller de l'avant

Les travaux ont progressé considérablement au cours de cette deuxième année de l'initiative de l'intégration de l'information de la justice, mais il reste encore beaucoup de choses à faire. Il est utile ici de résumer les leçons apprises cette année qui peuvent nous aider à mieux préparer l'avenir.

- L'engagement des autorités est un facteur essentiel au succès de l'initiative de l'IJ, surtout parce qu'il faut obtenir des ressources afin de mettre en marche des projets qui rapporteront des avantages communs à un grand nombre de partenaires de l'IJ, voire même à tous.
- Il faut que les partenaires de l'IJ aient une compréhension commune de leur rôle et de leurs responsabilités au sein du RCISP. C'est pourquoi il faudra élaborer une charte du RCISP qui aidera à réduire au minimum les problèmes de communication pouvant résulter du remplacement des membres du groupe de travail interministériel et de l'arrivée de nouveaux partenaires. Même si le Secrétariat de l'IJ exécute les tâches nécessaires à la réalisation du RCISP, il ne dispose pas des fonds qui lui permettraient de mener ce travail à terme. Le leadership et la participation des organismes partenaires qui sont responsables de leurs plans et méthodes d'échange de l'information doivent être forts. Une évaluation du risque de l'IJ l'a confirmé.
- À mesure que nous mettons en place des solutions techniques et que nous nous approchons d'une plus grande compatibilité entre les technologies de l'information et les systèmes de gestion de l'information, il devient de plus en plus important de supprimer les autres obstacles à la circulation de l'information comme les obstacles d'ordre culturel et juridique.

Le présent rapport d'étape a pour but d'aider le gouvernement fédéral à aller de l'avant. Le *Plan d'action concernant l'information de la justice intégrée* est un document évolutif à utiliser pour promouvoir la coopération et la collaboration internes et externes. Il reste encore beaucoup de travail à faire pour concrétiser la vision de *l'intégration de l'information de la justice*. Ceux et celles qui veulent apporter leur contribution peuvent prendre les moyens suivants :

- Exprimer leur avis sur ce qu'il faudrait faire de plus pour faire avancer le dossier de l'IJ – toutes les suggestions sont les bienvenues;

- Participer au dialogue sur l'IJ – faites en sorte que le personnel de votre organisme soit informé sur les projets et les initiatives concernant l'*intégration de l'information de la justice* et soit disposé à y participer;
- Faire connaître l'IJ au sein de votre organisme;
- Examiner des moyens d'améliorer et de perfectionner les systèmes afin de faciliter la liaison avec le Réseau canadien d'information pour la sécurité publique.

Les deux premières années du RCISP ont permis de préparer le terrain en vue de la mise en place de projets différents mais connexes, qui se fera au cours des trois prochaines années et au-delà. Même si beaucoup d'objectifs restent encore à réaliser, nous pouvons déjà constater les avantages que rapporte l'initiative de l'IJ. Les nombreux organismes du secteur de la sécurité publique ont établi entre eux des partenariats solides qui améliorent la collaboration et aident à mieux comprendre le rôle que joue chacun d'eux dans l'administration de la justice. C'est en poursuivant cette collaboration que nous obtiendrons des résultats tangibles et que nous parviendrons à concrétiser notre vision.

Glossaire

* **indique** un système ou un réseau de TI

AAJC	Association des administrateurs judiciaires du Canada
* ADRC	Agence des douanes et du revenu du Canada
CDPISP	Conseil des dirigeants principaux de l'information du secteur public
CCSJ	Centre canadien de la statistique juridique
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
* CIPC(-R)	Centre d'information de la police canadienne (renouvellement)
CNLC	Commission nationale des libérations conditionnelles
CNM	Comité national mixte des hauts représentants officiels de la justice pénale
FPT	Fédéral-provincial-territorial
GED	Gouvernement en direct
GRC	Gendarmerie royale du Canada
ICP	Infrastructure à clés publiques
IJ	Intégration de l'information de la justice
* IJP	Integrated Justice Project (Ontario)
* INIJP	Index national d'information sur la justice pénale
* ITR	Identification en temps réel
* JUSTIN	JUSTice INformation (Colombie-Britannique)
MDJ	Ministère de la Justice
* RCISP	Réseau canadien d'information pour la sécurité publique
SCC	Service correctionnel du Canada
* SGD	Système de gestion des délinquants
* SGDI	Système de gestion des dossiers d'incidents
* SGGC	Système global de gestion des cas
* SLC	Système sur la mise en liberté sous condition
* SGRSD	Système de gestion de la réinsertion sociale des délinquants
SICJC	Services d'information sur les casiers judiciaires canadiens
* SIED	Système intégré d'exécution des douanes (Revenu Canada)
SIJ	Service de l'identité judiciaire
* SIRRJ	Système intégré de rapports sur les renseignements judiciaires
SJP	Système de justice pénale
SND	Secrétariat de normalisation des données
* SRAO	Système de réhabilitation assisté par ordinateur
* SRRJ	Système de récupération de renseignements judiciaires
* SURS	Système universel de rapports simplifiés

Annexe A

Membres du Comité directeur de l'intégration de l'information de la justice 2000-2001

M^{me} Nicole Jauvin (présidente)
Sous-solliciteur général du Canada

M^{me} Michelle d'Auray
Dirigeante principale de l'information du Secrétariat du Conseil du Trésor

M^{me} Renée Collette
Présidente intérimaire de la Commission nationale des libérations conditionnelles

M^{me} Janice Cochrane
Sous-ministre de Citoyenneté et Immigration Canada

M. Ross Hornby
Secrétaire adjoint du secteur des opérations gouvernementales,
Secrétariat du Conseil du Trésor

M. Roy Jones
Directeur exécutif du Centre canadien de la statistique juridique

M^{me} Lucie McClung
Commissaire du Service correctionnel du Canada

M. Morris Rosenberg
Sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Canada

M. Rob Wright
Commissaire de l'Agence des douanes et du revenu du Canada

M. Giuliano Zaccardelli
Commissaire de la Gendarmerie royale du Canada

Annexe B

Membres du Groupe de travail interministériel sur l'intégration de l'information de la justice 2000-2001

Greg Wright, ministère du Solliciteur général du Canada (président)

Brad Allison, ministère de la Justice

Jim Bissett, Citoyenneté et Immigration Canada

Greg Clarke, Centre canadien de la statistique juridique

Mark Connolly, Agence des douanes et du revenu du Canada

André Gareau, Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale

Bruno Kierczak, Service correctionnel du Canada

Havelin Anand/Lee Beatty/Ranjan Nag, Secrétariat du Conseil du Trésor

Steve Connolly, Gendarmerie royale du Canada

Marc Séguin, Commission nationale des libérations conditionnelles